

Kbis pour aller au prud'hommes

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:58**

Bonjour, j'ai eu un soucis avec mon entreprise et j'ai donc recours au conseil des prud'hommes. On me demande de me munir d'un extrait KBIS de la société, d'un pouvoir et d'un mandat. Qu'entendent-ils par pouvoir et mandat? Suis-je obliger de prendre un avocat? Si oui, j'ai un enfant et une femme sans emploi, je ne touche que 1600euros puis-je avoir un avocat commis d'office?